



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU À LA CAAS DU 5 AVRIL 2024

Mesdames et messieurs les membres de la CAAS de l'académie de Nice,

Nous ouvrons nos travaux sur un point extrêmement positif dont nous nous réjouissons, à savoir la mise en place d'une nouvelle ASIA fruit d'une réflexion commune en groupes de travail. Nous espérons que cette ASIA correspondra aux besoins des collègues en matière d'action sociale et qu'elle sera le point de départ d'une collaboration fructueuse pour améliorer encore l'action sociale dans notre académie.

Cette ASIA, les collègues doivent pouvoir s'en saisir et nous rappelons la nécessité de communiquer vers les personnels. Cette ASIA doit en être l'occasion. Mail académique, affiche sur les panneaux administratifs, en salle des professeurs, salle des maitres et lieux de repos doivent en être les relais ;

Néanmoins nous regrettons que cette année encore, il ne soit pas question de relever les plafonds des ASIA ce qui selon notre analyse serait nécessaire dans un contexte d'inflation et de compression du pouvoir d'achat, situation aggravée pour les personnels qui ont le plus besoin de l'aide sociale. Si nous entendons le choix de prudence de gestion face à une augmentation probable du nombre de bénéficiaires, nous réitérons notre demande d'augmentation de ces plafonds afin de répondre à une demande sociale puisqu'il s'agit du principe même de l'action sociale.

Rappelons qu' « *Elle est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.* » Je cite la présentation de l'action telle qu'elle est faite sur le site de l'académie.

Cette raison d'être de l'action sociale, la FSU la porte et c'est pour cela qu'elle persiste à réclamer l'élargissement des ayants-droits et des ASIA.

Nul doute que nous nous retrouvions, membres élu.es des organisations syndicales, de la MGEN et de l'administration pour envisager l'élévation des plafonds dans le cours de l'année scolaire 2024-2025.